



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023

Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa troisième session de 2023

Rapporteur : M. Arnaud Suquet (France)

Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. Le Conseil exécutif a tenu sa deuxième session de 2023 le 8 juin 2023, en marge de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. À cette session, il est convenu de charger son Bureau de déterminer la date et la durée appropriées de sa troisième session de 2023, laquelle devait se tenir au cours du quatrième trimestre de 2023. Par la suite, le Bureau a décidé que la troisième session de 2023 du Conseil exécutif se tiendrait en présentiel du 28 au 30 novembre 2023.
3. En conséquence, la troisième session de 2023 s'est tenue au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, du 28 au 30 novembre 2023.

I. Ouverture de la session

4. La troisième session de 2023 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 28 novembre 2023 à 9 h 15 par le Président, M. Silvio Albuquerque (Brésil), qui a présenté les dispositions prises pour la session sur la base des recommandations formulées par le Bureau du Conseil exécutif.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, et Alice Wahome, Ministre des terres, des travaux publics, du logement et du développement urbain.
6. Le Président a rendu hommage à Mme Mohd Sharif, compte tenu de la fin imminente de son mandat en tant que Directrice exécutive d'ONU-Habitat.
7. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations, y compris des hommages à la Directrice exécutive sortante : Allemagne, Argentine (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Angola, Barbade, Cameroun, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Maroc, Nigéria et Portugal. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s de l'Azerbaïdjan, de Cuba, de la

Malaisie, des Philippines et du Zimbabwe. La Directrice exécutive a répondu aux observations formulées.

8. Le Président a informé le Conseil exécutif que la Barbade et la Colombie avaient remplacé, respectivement, le Chili et le Costa Rica en tant que membres du Conseil représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2023

9. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa troisième session de 2023 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2023/10) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2023/10/Add.1), tels que modifiés :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2023 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2023 ;
 - c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023.
3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif, y compris la poursuite des travaux sur la politique d'association des parties prenantes.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 ; rapport sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré et sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.
5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024.
6. Examen de l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables.
7. Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres.
8. Plan d'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029.
9. Projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée.
10. Guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offriraient un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes.
11. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.
12. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial.

13. Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat : examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
14. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
15. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
16. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.
17. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2024.
18. Membres du Conseil exécutif :
 - a) Roulement des fonctions de président(e) et de rapporteur(se) du Conseil exécutif ;
 - b) Élection des président(e)s et coprésident(e)s des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la session.

10. Le Conseil exécutif est convenu de suivre les projets d'organisation des travaux et de calendrier de sa troisième session de 2023, tels qu'ils figurent dans les documents pertinents. Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil par le Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, lequel avait été chargé par le Bureau de mener les consultations sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués sous la forme d'un document de séance et présentés par le Président du Conseil. Le Conseil exécutif est convenu que des consultations informelles sur les projets de décision devraient se tenir à des moments convenus durant la session, en vue de leur examen et adoption éventuelle à la dernière séance de la session, le 30 novembre 2023. Il est également convenu que le Représentant permanent du Kenya et Vice-Président du Conseil exécutif présiderait les consultations informelles, avec l'aide du Représentant permanent adjoint du Portugal.

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2023

11. Par le paragraphe 1 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2023/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024, le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa première session de 2023 (HSP/EB.2023/6), qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

12. Les décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2023 figurent dans le document HSP/EB.2023/7.

C. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023

13. Le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2023 (HSP/EB.2023/9), qui s'est tenue le 8 juin 2023, par le paragraphe 2 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2023/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

D. Participation

14. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Bahreïn, Barbade, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne,

Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Türkiye et Uruguay.

15. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Botswana, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Érythrée, Finlande, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Qatar, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

16. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine et Union européenne.

17. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Ligue des États arabes et Saint-Siège.

III. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif, y compris la poursuite des travaux sur la politique d'association des parties prenantes

18. Le Président a présenté ce point.

19. La Présidente par intérim du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, Jean Kimani (Kenya), a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

20. Le Président du Conseil exécutif, en sa qualité de Président par intérim du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, a fait le point sur les travaux de ce groupe.

21. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées par les Présidents par intérim des groupes de travail spéciaux.

22. Le Président a invité les membres du Conseil exécutif à présenter des candidatures pour les fonctions de président(e) du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et de président(e) du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, afin que les élections y relatives puissent se tenir durant la session en cours.

23. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 3 à 8 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2023/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 ; rapport sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré et sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

24. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2022 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes d'ONU-Habitat (A/78/5/Add.9), ainsi que sur les rapports de la Directrice exécutive concernant la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2023 (HSP/EB.2023/11), les incidences sur le budget-programme du dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (HSP/EB.2023/11/Add.1) et le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2023/11/Add.2). Des rapports de la Directrice exécutive sur la situation financière

d'ONU-Habitat au 30 septembre 2023 et sur les effectifs d'ONU-Habitat au 30 septembre 2023 figuraient dans des documents de séance.

25. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025, et a présenté un rapport sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré et sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité des genres dans la composition de son personnel. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples détails, notamment sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 septembre 2023, la portée et la structure du dispositif de modulation des ressources et l'état des effectifs au 30 septembre 2023, y compris la répartition géographique et la répartition par genre.

26. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Japon, Kenya, Maroc, Portugal et Suède. Les représentant(e)s de l'Arabie saoudite et du Soudan du Sud (s'exprimant au nom des États d'Afrique) ont également fait des déclarations.

27. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

28. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

V. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024

29. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 (HSP/EB.2023/12), ainsi que sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024, et les incidences sur le budget-programme du dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (HSP/EB.2023/12/Add.1).

30. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le projet de programme de travail et de budget pour 2024. Des représentants du secrétariat ont fait un exposé fournissant de plus amples informations sur le sujet.

31. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya et Portugal. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

32. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

33. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024) et la partie d) (Élaboration du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

VI. Examen de l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables

34. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables (HSP/EB.2023/13), dont les annexes figurent dans un document de séance.

35. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration concernant la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables. Des représentants du secrétariat ont fait un exposé plus détaillé sur la question, y compris les recommandations formulées par le Comité consultatif et de contrôle en matière de risques au sujet de la proposition d'accord relatif aux contributions entre la Fondation pour des établissements humains durables et ONU-Habitat.

36. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Maroc et Portugal. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

37. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

38. Le Conseil exécutif a adopté la partie e) (Évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

VII. Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres

39. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant les principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres (HSP/EB.2023/14).

40. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration au sujet de l'analyse des obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question.

41. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Brésil, Cameroun, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Kenya, Malawi, Maroc, Nigéria, Pologne, Portugal et Sénégal. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de la Finlande et des Philippines.

42. Le représentant de la Malaisie a fait part de l'offre de son gouvernement d'appuyer la Plateforme du Programme pour les villes pour l'Asie et le Pacifique.

43. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

44. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

45. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) de sa décision 2023/5 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

VIII. Plan d'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029

46. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant les préparatifs en vue de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029 (HSP/EB.2023/15).

47. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la feuille de route pour l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029. Un représentant du secrétariat a fourni de plus amples détails concernant les préparatifs, y compris le calendrier proposé.

48. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Colombie, Éthiopie, États-Unis d'Amérique et France. Le représentant de l'Arabie saoudite a également fait une déclaration.

49. Des réponses aux questions soulevées ont été fournies par la Directrice exécutive ; Michal Mlynár, Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat ; un représentant(e) du secrétariat ; Chris Williams, Directeur du Bureau de liaison d'ONU-Habitat à New York.

50. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

51. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 2, 3 et 4 de sa décision 2023/6 sur l'application des résolutions issues de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

IX. Projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée

52. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée, tel que figurant dans un document de séance.

53. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration au sujet du guichet de financement de l'action urbaine. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question.

54. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine et États-Unis d'Amérique. Le représentant de l'Afrique du Sud a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et des représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

55. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 9 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

56. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 6 de sa décision 2023/6 sur l'application des résolutions issues de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

X. Guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offriraient un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes

57. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant la proposition de guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offriraient un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes (HSP/EB.2023/16).

58. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples détails, notamment sur l'étude relative au World Smart Cities Outlook (Rapport mondial sur les villes intelligentes), le processus de consultation et les groupes de travail d'expert(e)s. Le représentant du secrétariat a également remercié le Gouvernement français pour sa contribution de 300 000 dollars au processus préparatoire.
59. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya, Maroc et Pologne. La Directrice exécutive et un représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
60. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
61. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 5 de sa décision 2023/6 sur l'application des résolutions issues de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XI. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe

62. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un point sur le programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable, l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et les activités pour la période allant de janvier à juin 2023 (HSP/EB.2023/17), et sur une annexe de ce rapport présentant les faits saillants des activités normatives et opérationnelles pour la période allant de janvier à juin 2023 (HSP/EB.2023/INF/7).
63. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration afin de présenter certains points clés du rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des activités normatives et opérationnelles. Des représentants du secrétariat ont présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur le programme phare Villes motrices pour les objectifs de développement durable et l'initiative SURGe. Gino Van Begin, Secrétaire général d'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, a prononcé une déclaration dans un message vidéo préenregistré au sujet des possibilités offertes par l'initiative SURGe pour accélérer l'action climatique à plusieurs niveaux en mettant en rapport les engagements infranationaux avec des réseaux nationaux et multilatéraux. Wael Nasr Attiya, Représentant permanent de l'Égypte auprès d'ONU-Habitat, a prononcé, au nom du Ministère égyptien des affaires étrangères, une déclaration témoignant de la valeur de la collaboration avec ONU-Habitat dans le cadre de l'initiative SURGe.
64. À l'issue de la déclaration et des exposés, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Kenya et Malawi. Des déclarations ont également été prononcées par les représentant(e)s du Burkina Faso et de l'État de Palestine. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées. Un représentant du secrétariat a fait le point sur l'initiative Women-led Cities (initiative pour des villes dirigées par les femmes).
65. Les représentants de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique et d'Israël ont exercé leur droit de réponse.
66. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 11 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

67. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat) de sa décision 2023/5 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XII. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial

68. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2023/18).

69. La Directrice exécutive a fait le point sur les préparatifs menés par ONU-Habitat en vue de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra au Caire du 4 au 8 novembre 2024. Des représentants du secrétariat ont fourni de plus amples précisions concernant les préparatifs, y compris la conception et l'élaboration du programme de la douzième session, les perspectives de participation des États Membres et des partenaires et le nouveau cycle du Forum urbain mondial. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom de son gouvernement pour présenter les dispositions prises en vue de la session.

70. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Kenya et Nigéria.

71. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 12 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

72. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Douzième session du Forum urbain mondial) de sa décision 2023/5 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XIII. Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat : examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable

73. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur une note du secrétariat relative à la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement des Nations Unies (HSP/EB.2023/19), ainsi que sur une liste de contrôle visant à être examinée par les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (HSP/EB.2023/INF.8).

74. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration au sujet de la contribution d'ONU-Habitat à la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question. Ghulam Mohammad Isaczai, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq, a prononcé une déclaration dans un message vidéo préenregistré sur le rôle d'ONU-Habitat dans la reconstruction des zones urbaines touchées par un conflit, y compris l'Iraq, dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

75. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique, Sénégal et Suède.

76. Le Conseil exécutif a adopté la partie f) (Liste de contrôle pour la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XIV. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif

77. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le résumé du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif, tel qu'il figure dans la note y relative du secrétariat (HSP/EB.2022/20).

78. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration au sujet du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif, puis a laissé la parole à Fatoumata Ndiaye, Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, qui a prononcé une déclaration sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

79. À l'issue des déclarations, le Président a mis en lumière les travaux accomplis par la Directrice exécutive et son équipe pour mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne.

80. Le représentant de l'État membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique. La Directrice exécutive et la Secrétaire générale adjointe ont répondu aux questions soulevées.

81. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 14 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

82. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 5 de la partie b) (Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XV. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif

83. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le résumé du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif, tel qu'il figure dans la note y relative du secrétariat (HSP/EB.2022/20).

84. La Directrice exécutive a soumis à l'examen du Conseil exécutif le rapport du Bureau de la déontologie et a prononcé une déclaration au sujet des travaux menés par ONU-Habitat pour veiller à l'application des normes de déontologie de l'Organisation des Nations Unies. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples détails, y compris sur les activités de sensibilisation et de formation, ainsi que sur les affaires et les plaintes en matière de déontologie et de conduite.

85. À l'issue de la présentation du rapport et des déclarations, le représentant de l'État membre ci-après du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique. La Directrice exécutive et un représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

86. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 15 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

87. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 6 de la partie b) (Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XVI. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat

88. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (HSP/EB.2023/21).

89. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question.

90. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique et France. La Directrice exécutive et un représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

91. Le Conseil exécutif s'est penché sur l'évaluation à venir par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), qui contribuera à orienter l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029. Suzanne Steensen, Cheffe du secrétariat du MOPAN, a prononcé une déclaration dans un message vidéo préenregistré. Le représentant de l'Espagne a fait une déclaration au nom de l'Allemagne et de l'Espagne, qui sont les responsables institutionnels de l'évaluation.

92. Le représentant de l'Espagne a prononcé une déclaration au nom de son pays.

93. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 16 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

94. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 3 et 4 de la partie b) (Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie) de sa décision 2023/4 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et le projet de programme de travail et de budget pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XVII. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2024

A. Textes issus de la session

95. À sa troisième session de 2023, le Conseil exécutif a adopté les décisions suivantes, qui figurent dans le document HSP/EB.2023/23 :

a) Décision 2023/4 : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à partir des conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; projet de programme de travail et de budget pour 2024 ; composée des parties ci-après :

- i) Partie a) : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- ii) Partie b) : Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie ;
- iii) Partie c) : Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 ;

- iv) Partie d) : Élaboration du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 ;
 - v) Partie e) : Évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables ;
 - vi) Partie f) : Liste de contrôle pour la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;
- b) Décision 2023/5 : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ; composée des parties ci-après :
- i) Partie a) : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
 - iii) Partie c) : Douzième session du Forum urbain mondial ;
- c) Décision 2023/6 : Application des résolutions issues de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029 ;
- d) Décision 2023/7 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2024 ; composée des parties ci-après :
- i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail ;
 - ii) Partie b) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions ;
 - iii) Partie c) : Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2024.

B. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

96. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2024) de sa décision 2023/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XVIII. Membres du Conseil exécutif

A. Roulement des fonctions de président(e) et de rapporteur(se) du Conseil exécutif

97. Conformément au paragraphe 3 de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil exécutif, qui prévoit que les fonctions de président(e) et de rapporteur(se) reviennent chaque année à un groupe régional différent, le Président a confirmé que c'était au tour du groupe régional des États d'Afrique, le seul à ne pas avoir occupé ces fonctions depuis l'entrée en vigueur en 2019 de la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, de présider le Conseil exécutif. Le Président a également confirmé que c'était au tour du groupe régional des États de l'Asie et du Pacifique d'occuper les fonctions de rapporteur(se).

98. En conséquence, et prenant note de la décision prise à sa deuxième session de 2023, tenue le 8 juin 2023, de prolonger le mandat des membres actuels de son Bureau jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, prévue en 2025, le Conseil exécutif a confirmé le roulement des membres de son Bureau à compter de la clôture de sa troisième session de 2023, pour la période 2023–2024, comme suit :

Président(e) :	États d'Afrique (sous réserve d'un éventuel changement de leur représentant(e) auprès du Bureau)
Vice-Président(e)s :	Brésil
	France

Pologne

Rapporteur(se) : Pakistan

B. Élection des président(e)s et coprésident(e)s des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif

99. Le Conseil exécutif a élu la Colombie à la présidence et le Nigéria à la coprésidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et a élu le Portugal à la présidence du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes.

100. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 7 et 8 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2023/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2023/23.

XIX. Questions diverses

101. Au titre de ce point, le Conseil exécutif s'est penché sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, se disant préoccupé par l'exclusion de deux organisations de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en juin 2023, et a évoqué le départ imminent de la Directrice exécutive au terme de son mandat.

102. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont fait des déclarations sur ces sujets : Allemagne, Angola, Argentine, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Kenya, Maroc, Nigéria et Türkiye. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'État de Palestine, du Royaume des Pays-Bas et de l'Union européenne.

103. Les États Membres ont pris note, avec reconnaissance, de la date de fin du mandat de la Directrice exécutive, fixée au 19 janvier 2024. Les déclarations faites par les États Membres au cours de la session sont consultables sous l'onglet « Déclarations », à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/meetings/third-session-of-2023-of-the-executive-board>.

104. La Directrice exécutive a annoncé que l'Azerbaïdjan accueillerait la treizième session du Forum urbain mondial à Bakou en 2026. Le représentant de l'Azerbaïdjan a prononcé une déclaration à ce sujet.

XX. Clôture de la session

105. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.

106. Le Président a prononcé la clôture de la session le jeudi 30 novembre 2023 à 19 h 20.